

---

## Éditorial - Hommage à Grégory Godiveau<sup>1</sup>

Nous avons organisé, sous l'impulsion de Grégory, les premières journées interdisciplinaires sur le sujet « de la règle de droit aux nouvelles pratiques managériales dans les collectivités territoriales »<sup>2</sup> qui se sont tenues les 24 et 25 novembre 2016, à Paris (Conseil économique, social et environnemental) et à Alençon (Antenne de Droit de l'université de Caen Normandie). Cette initiative avait permis de rassembler des représentants de nombreuses disciplines académiques incluant, outre les matières de prédilection des organisateurs, les sciences politiques, financières ainsi que la géographie.

La vision que défendait Grégory, à laquelle nous prenions part était la suivante. Elle reste d'actualité, encore aujourd'hui.

Malgré l'enthousiasme curieux que suscite l'ouverture des différents microcosmes scientifiques les uns aux autres, engager la réflexion sur le terrain de l'interdisciplinarité relève pourtant de la témérité sinon de la gageure, et ce pour plusieurs raisons. Ces disciplines ont, premièrement, et toutes, une identité enracinée et ancrée sur le plan académique. Leur patrimoine génétique est d'ailleurs composite. La plupart des matières sont affectées de segmentations intra-disciplinaires qui se sont généralement révélées au cours du 20<sup>e</sup> siècle. L'universitaire les sait au demeurant très présentes dans l'organisation administrative des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. C'est ce qu'illustrent les différentes sections du Conseil national des universités, la variété et la spécialité des concours de recrutement des enseignants-chercheurs, la diversité de leurs postes, l'hétéronomie, parfois, de leur affiliation aux laboratoires de recherche. Le juriste français est, si l'on prend son cas précis, prévenu dès sa première année d'études de la *summa divisio* qui oppose le droit public au droit privé. Au gré de son cursus, il en découvre les innombrables ramifications. Son parcours le conduit au constat que certains des enseignements qu'il reçoit sont religieusement défendus par leurs attributaires : il faut en préserver le caractère incontournable, indérogeable, indélogeable. *In extremis*, il s'agit d'en sauvegarder la pureté, d'en interdire tout mélange, d'en refouler tout contact. Cette approche, exclusive, porte cependant en elle le risque du repli sur soi, de l'autisme voire du dévoiement scientifique, à long, moyen ou à court terme.

---

1. Grégory GODIVEAU : Maître de conférences à l'université de Caen Normandie, centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (EA2132).

2. Co-organisées par le NIMEC (IAE Caen), Kedge Business School et le Centre de recherches sur les droits fondamentaux et les évolutions du Droit (UFR Droit et sciences politiques de l'université de Caen Normandie).

L'interdisciplinarité apparaît alors, pour certains, comme une clé de pérennité. Elle permet la rationalisation et l'amélioration de la pratique professionnelle qui doit résulter de l'enseignement<sup>3</sup>. Elle est, plus fondamentalement, la condition *sine qua non* de la vigueur des disciplines<sup>4</sup>. Ce n'est sans doute pas un hasard si la problématique de l'interdisciplinarité n'est en définitive pas nouvelle. Le droit, par exemple, entretient des rapports anciens, réguliers et charnels avec la sociologie, la philosophie, l'histoire, l'épistémologie, l'économie, l'anthropologie, la psychologie et la littérature<sup>5</sup>. Et certaines de ces disciplines ont un siècle d'existence, voire moins. Et que dire de la gestion, des sciences informatiques et de tous les champs nouveaux induits par les technologies numériques qui bouleversent aujourd'hui des disciplines ancrées dans leur histoire quelquefois millénaire ? Prenons ainsi la géographie, fondée par Hérodote, qui aujourd'hui se transforme en géomatique. Les technologies numériques permettent de modéliser, de représenter et d'analyser le territoire pour en faire des représentations virtuelles : géolocalisation, imagerie spatiale, bases de données, SIG (Système d'information géographique), technologies du Web... La géomatique offre des moyens et des méthodes inconnus autour de la notion de données tels son captage, son traitement, son stockage, sa diffusion. Mais aussi, et surtout, ce sont des utilisations nouvelles dans des champs qui jusqu'alors n'étaient pas concernés. Ainsi au-delà des nouveaux modes de représentation que propose le numérique, la géomatique ouvre des aires complètement nouvelles à des acteurs qui jusqu'ici en étaient exclus.

Plusieurs raisons sont de nature à expliquer ces réorganisations : la « recomposition de l'espace académique au regard de contraintes économiques ou institutionnelles », la « nécessité de rationalisation budgétaire », la « crise d'un champ disciplinaire »<sup>6</sup>, le fait que les mutations que nous sommes en train de vivre nécessitent de placer nos objets d'études dans un champ résolument prospectiviste. Toute réforme en profondeur semble ainsi propice au renouvellement d'ensemencements disciplinaires réciproques.

Notre cadre de référence est en train de se transformer. Un certain nombre de valeurs demeurent mais les pratiques sociales évoluent. Le territoire est en train de muer en faisant la part belle aux paradigmes d'espace et de proximité. L'importante démocratisation des transports individuels, par le développement de l'automobile, a élargi l'espace d'actions quotidiennes des habitants, ce phé-

3. Voy. M. TOUZEIL-DIVINA (dir.), *Initiation au Droit, Introduction encyclopédique aux études et métiers juridiques*, LGDJ, Lextenso éditions, 2<sup>e</sup> éd., 2014, 378 p. ; V. LASSERRE, *Les nœuds à venir de la spécialisation et de l'interdisciplinarité ?*, Dalloz 2011, p. 2856.

4. Voy. par exemple, R. LANNEAU, « L'interdisciplinarité comme questionnement. Penser et dépasser (?) les limites des approches juridiques traditionnelles », *Revue de la Recherche juridique, Droit prospectif*, 2014-2, p. 557.

5. Voy. not., F. BRUNET, M. FABRE-MAGNAN, *Introduction générale au droit*, PUF, Thémis, 2017, n° 41 et s.

6. L. ZEVOUNOU, Introduction, in E. BOTTINI, P. BRUNET, L. ZEVOUNOU (dir.), *Usages de l'interdisciplinarité en droit*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2014, p. 11.

nomène étant particulièrement marqué dans les zones rurales et semi-urbaines. Chacun se déploie sur différents espaces, distincts de ceux de son congénère. On s'éloigne de la « communauté de quartier ou villageoise » dans lequel le rayon de vie personnel correspondait aux possibilités qu'offrait la marche à pied, c'est-à-dire quelques kilomètres autour des lieux d'habitation. Pour les plus riches, le déplacement à cheval, qui a longtemps constitué le mode de transport privilégié, en a, il est vrai, étendu le périmètre. Le train a, au temps de son avènement, désenclavé de nombreux territoires. Mais l'horizon quotidien de chacun était alors toujours rythmé par le pas. Depuis les années 60, l'automobile a permis un élargissement considérable de l'espace. Elle a contribué à l'explosion de la consommation de nos contemporains, complexifiant les besoins sociaux. En une trentaine d'années, la France a plus généralement transformé ses pratiques sociales<sup>7</sup> :

- en matière d'éducation, des enfants qui pour la plupart achevaient leur scolarité à 14 ans par le certificat d'études sont allés au collège puis au lycée, général ou professionnel ;
- du point de vue de la santé, la population s'est médicalisée, l'accès aux structures sanitaires s'est généralisé, des spécialités médicales et paramédicales qui n'étaient réservées qu'à une élite (chirurgie dentaire, orthodontie, kinésithérapie, psychologie... etc.) se sont démocratisées ;
- la consommation est devenue « de masse » grâce au développement de la grande distribution, incarnée par des centres commerciaux, des hypermarchés agrégeant une multitude d'activités commerciales (ameublement, électroménager, bricolage, biens culturels, habillement, sport... etc.) ;
- l'offre culturelle s'est élargie aux multiples formes de musiques, aux concerts, aux théâtres et cinémas ;
- les activités sportives individuelles et collectives se sont multipliées (les jeunes en pratiquent en moyenne au moins une) ;
- les loisirs se sont développés, particulièrement les déplacements en week-end ou les sorties au restaurant, pour lesquels la voiture encourage la mobilité ;
- le cercle amical s'est diversifié, et nous trouvons des amis en dehors de nos contraintes géographiques ;
- la famille s'est restreinte à la famille nucléaire : les parents vivent avec leurs seuls enfants qui, une fois adultes, s'éloignent du cocon familial. À l'instar du réseau amical, la famille se trouve ainsi répandue sur une aire qui est souvent bien plus large que le territoire de la commune de résidence.

C'est ainsi que plusieurs espaces différents, inhérents à des pratiques sociales spécifiques, se sont progressivement déployés pour les personnes et leur fa-

---

7. SCHOR Ralph, *Histoire de la société française au XX<sup>e</sup> siècle*, Belin (2004).

mille. Les espaces des personnes ne recouvrent souvent pas les mêmes que ceux de leur voisinage et de leurs proches, avec lesquels ils ne s'emboîtent d'ailleurs pas nécessairement. Et leurs situations intéressent généralement concomitamment plusieurs collectivités publiques locales.

Nous ne sommes de surcroît qu'à l'aube des transformations majeures que vont générer les technologies numériques<sup>8</sup>. Notamment, le développement de l'IA comme de la voiture autonome dans les dix prochaines années, va avoir un impact majeur sur l'espace rural et urbain, en remodelant nos modes de transport et donc de vie. Les collectivités locales sont au cœur de cette révolution. En repensant (réinventant ?) les services publics locaux, elles accompagneront les citoyens/administrés/usagers, ainsi que les agents publics eux-mêmes, dans leur nouveau quotidien. Elles contribueront au développement des nouvelles pratiques sociales que nous avons évoquées, y compris dans la transformation de leur travail (le travail à distance n'en étant qu'une facette).

Nous avons souhaité reprendre ces quelques idées pour lui rendre hommage et lui dire, que même si ce n'était pas son ancrage historique en tant que juriste, il était et restera pour nous, un visionnaire, un prospectiviste intéressé par les transformations en cours et leurs impacts sur nos réalités quotidiennes.

**François SILVA**  
Président

**Aline SCOUARNEC**  
Co-rédactrice en Chef

8. Philippe Durance (sous la direction de), *La Prospective stratégique en action*, Odile Jacob (2014) et Thierry Gaudin, *La prospective, Que sais-je ?* (2005, réédition 2013).